Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_81-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Isabelle Lévêque pouvoir à Carole Truet.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 14	Votants 15 (dont 1 pouvoir)
Date de convocation	24 août 2026		
Date d'Affichage	24 août 2026		
Secrétaire de Séance	Laurent Juin		

Délibération n° 2026-81
Nature de l'Acte 5.2 Fonctionnement des Assemblées

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 10 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.